



## ASSOCIATION DES MAIRES DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 3 août 2020

Les membres du Bureau

REÇU LE  
10 AOÛT 2020  
N°

Madame, Monsieur le Maire, Chère, Cher Collègue,

Nous avons été saisis par plusieurs maires, notamment par Monsieur Jean-Paul ALBERT, Maire de Monclar de Quercy et Vice-président de la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron, qui proposent l'adoption d'une motion relative au changement du mode de gouvernance de l'Association des Maires du Tarn-et-Garonne.

En effet, il s'avère qu'à l'application des statuts, un président en fonction, peut ne plus avoir démocratiquement la possibilité de se représenter.

De ce fait, nous vous transmettons cette motion, qui a d'ailleurs déjà été adoptée à l'unanimité par les membres de la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron.

Chers collègues, si vous êtes d'accord avec cette motion, je vous demande de nous la retourner signée avant la fin du mois d'août.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Chère, Cher Collègue, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux et les meilleurs.

Les membres du Bureau,

## MOTION RELATIVE AU CHANGEMENT DU MODE DE GOUVERNANCE À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE TARN-ET-GARONNE

Mesdames et Messieurs les maires et élu(e)s soussigné(e)s des communes membres de l'AMF de Tarn-et-Garonne

- *constatant certaines insuffisances ou dysfonctionnements dans leur représentation au conseil d'administration de l'Association, en particulier pour les maires des communes éparpillées entre différents cantons et communautés,*
- *constatant que la récente réforme adoptée en assemblée générale exceptionnelle a été présentée un peu dans la précipitation, après une organisation des élections municipales très perturbée par la crise sanitaire du COVID 19,*
- *constatant que, de ce fait, cette réforme doit être largement amendée ou complétée avant son entrée en vigueur, pour répondre plus parfaitement au besoin de représentation démocratique des maires dans la gouvernance de l'AMF 82,*

### PROPOSENT :

- Qu'une **nouvelle Assemblée Générale Exceptionnelle de l'AMF 82** soit réunie avant la mise en place définitive des nouvelles équipes d'animation et de direction pour la durée du mandat,
- Que les **statuts de l'Association** soient révisés et qu'il y soit posé en principe fondamental que **l'élection du président sera assurée par le suffrage universel de l'ensemble des Maires et Présidents de Communautés de Communes** et non plus comme actuellement par les seuls membres du Conseil d'Administration,
- Sans remettre en cause la désignation de trois maires élus par leurs pairs sur chaque territoire des EPCI.
- Que, comme à ce jour, les représentations au sein des instances départementales et nationales soient assurées par des membres du conseil d'administration mais aussi par des maires, membres de l'AMF82 qui souhaitent s'impliquer, à charge pour eux de présenter un rapport détaillé lors des séances du CA,
- Ces statuts devront être validés suite aux nouvelles dispositions proposées,
- Que la gouvernance de l'AMF 82 soit ensuite organisée et validée dès que possible, sur la base de ces nouvelles dispositions adoptées dans ses statuts.

Commune de .....

Le Maire,

(Signature),